

N° 005-2026/PR/ADET/DG/DAF/DO/SD

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DES MEMBRES DE L'UNITE
DE GESTION DU PROJET « RENFORCEMENT DU SYSTEME DE L'EFTP »**

I- CONTEXTE GENERAL

La Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) décrit, comme un des défis majeurs, le financement insuffisant, non diversifié et inefficace du sous-secteur. C'est pourquoi « l'instauration d'un mécanisme de financement diversifié et durable » figure comme un axe stratégique de l'orientation stratégique 3 de la SN-EFTP relative à la « promotion de la gouvernance partenariale de l'EFTP ».

Pour relever en partie ce défi, la loi n° 2022-01 du 25 janvier 2022 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin a prévu en son article 53 la création d'une ligne budgétaire dénommée Fonds d'appui au financement de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, qui interviendra comme un outil de pilotage politique et stratégique de la réforme de l'EFTP. Cette ligne budgétaire serait l'une des sources de financement d'un mécanisme plus englobant qui déboucherait sur la création d'un Fonds dénommé « Fonds de Financement de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels » et qui serait appuyé par les contributions du secteur économique privé et des partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans ce cadre, le mécanisme de financement de l'EFTP a été institué par le Décret n° 2025-657 du 22 octobre 2025¹, afin de contribuer à un financement plus durable, plus efficace et mieux coordonné du secteur. Le mécanisme est conçu pour mobiliser et canaliser, de manière progressive, des ressources provenant de l'État, du secteur privé ainsi que de partenaires techniques et financiers, dans une logique de mutualisation et de coordination des financements dédiés à l'EFTP.

Le mécanisme est placé sous l'orientation stratégique d'un Conseil d'Administration (CA), qui constitue l'organe de gouvernance stratégique. Le CA associe notamment le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), au titre de la tutelle financière, ainsi que le Ministère des Enseignements Secondaires, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), au titre de la tutelle sectorielle

En appui à l'instauration du mécanisme de financement de l'EFTP, le Gouvernement du Bénin et la KfW ont instruit le Projet « Renforcement du Système de l'EFTP » qui bénéficie d'un financement initial de la KfW d'un montant de 15 millions EUR et d'une contrepartie béninoise de 2 millions EUR annuellement au cours des années 2026-2030. Il est attendu que d'autres Partenaires Techniques et Financiers contribuent également au financement du projet. La première phase du Projet qui est une phase pilote, d'une durée estimative de quatre (4) ans, permettra de valider le concept, de renforcer les compétences des intervenants, d'accorder des financements aux guichets jugés prioritaires et d'établir tous les instruments nécessaires à l'opérationnalisation du mécanisme à long terme. Son pilotage sera assuré par l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), promoteur du Projet avec un appui de la KfW sous forme de mise à disposition des expertises nécessaires.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, il est prévu la mise en place d'une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera responsable de sa gestion administrative, technique et financière. Cette UGP sera appuyée par les services d'un cabinet de consultation international qui fera l'objet de recrutement. Pour des potentielles phases ultérieures du Projet, cette UGP sera transformée en une Direction générale en charge de la mise en œuvre du Fonds de Financement de l'EFTP, qui sera – après la phase pilote - une structure autonome conformément aux dispositions de la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin.

L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) lance ainsi le présent appel à candidatures pour le recrutement des membres de l'UGP. Les candidatures féminines sont encouragées.

I. POSTE DU (DE LA) CHEF (FE) DE PROJET

1. MISSION

La mission du (de la) Chef(fe) de Projet consiste, sous l'autorité du Directeur Général (DG) de l'ADET, Coordonnateur du projet, à veiller à la mise en œuvre des activités du projet pour l'atteinte des résultats escomptés et ceci, dans le respect des documents de base du projet, notamment les accords de financement et les différents manuels programmatiques.

Le (la) chef(fe) de projet est chargé(e) de (liste non exhaustive) :

- appuyer l'ADET dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet sur les plans administratif, technique et financier, conformément aux orientations du Directeur Général ;



¹ <https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2025-657/>

- assurer la supervision des activités du projet et la gestion des partenariats ;
- veiller à ce que toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet jouent leur rôle de façon coordonnée et selon les calendriers convenus ;
- rendre compte de manière continue au Directeur Général de l'évolution du Projet.

2. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Au titre de sa mission, le chef de projet est chargé, sous l'autorité du Directeur Général, de veiller à la mise en œuvre et au fonctionnement administratif, technique et financier du projet.

a) Planification et pilotage stratégique

- Élaborer et suivre la planification opérationnelle du projet.
- Proposer les actions prioritaires nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques, en tenant compte de leur faisabilité, de leur impact et des ressources disponibles.
- Contribuer à l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre du Mécanisme de Financement (MF), notamment en ce qui concerne la ventilation des allocations sur les guichets.
- Veiller à la proposition des critères d'éligibilité, règles et procédures pour les appels à projets.
- Veiller aux travaux d'analyse et de sélection des demandes de financement de centres de formation, entreprises ou projets, sur la base d'études techniques, financières et d'impact attendu sur l'employabilité.

b) Gestion administrative et financière

- Superviser la mise en œuvre administrative et financière du projet conformément aux procédures en vigueur.
- Collaborer avec la Direction de l'Administration et des Finances (DAF) pour l'ordonnancement et le paiement des dépenses sur le compte du projet.
- Veiller à la bonne exécution des décaissements, à la conformité des dépenses et à l'utilisation efficiente des ressources.
- Appuyer l'élaboration du Plan de Passation des Marchés (PPM) et la préparation des demandes d'avis de non-objection à soumettre au bailleur.

c) Suivi-évaluation et gestion des performances

- Appuyer la mise en place d'un système de suivi-évaluation intégré et produire des rapports réguliers sur les indicateurs de performance du projet.
- Contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des initiatives financées, en combinant les approches quantitatives et qualitatives.
- Assurer le contrôle de l'exécution des conventions, le reporting financier et technique aux autorités de tutelle et bailleurs, la mesure des résultats (taux d'insertion, nombre de personnes formées, etc).
- Appuyer la préparation des rapports périodiques consolidés d'avancement technique et financier, conformément aux exigences des accords de financement et des manuels de gestion.
- Organiser les audits techniques et financiers et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des missions de supervision et d'audit.

d) Coordination et communication

- Organiser et animer les réunions de coordination internes (régulières ou ad hoc) pour assurer la cohérence des actions, le suivi du calendrier et la résolution des problèmes.
- Préparer les sessions du Comité de Pilotage et du Comité de Suivi et d'Orientation du projet.
- Faciliter la circulation de l'information et la coordination entre les différents acteurs impliqués (élaboration de PV, comptes rendus de réunions, notes techniques, etc.).
- Promouvoir des initiatives innovantes et inclusives dans le domaine de l'EFTP.
- Travailler en étroite collaboration avec l'équipe de l'Assistance technique qui est une partie intégrante de l'UGP.

e) Encadrement et reporting

- Encadrer, superviser et contribuer à l'évaluation des membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).
- Assurer un reporting régulier sur l'état d'avancement des activités et les résultats atteints.
- Préparer l'ensemble des documents et livrables requis pour le bon fonctionnement et la visibilité du projet.

L'ensemble des tâches et responsabilités confiées au Chef de projet s'inscrivent dans le cadre de son rôle au sein de l'ADET et peuvent évoluer en fonction des besoins du projet, des recommandations des instances de gouvernance.

3. PROFIL REQUIS

- Être âgé de 60 ans au plus à la date limite de dépôt des candidatures (critère éliminatoire).
- Être titulaire d'un diplôme supérieur Bac + 5 au minimum en finance, comptabilité et gestion, économie, ingénierie de la formation, complété idéalement par une formation ou une spécialisation en gestion financière.
- Justifier d'expériences professionnelles générales d'au moins 7 ans en gestion de fonds, de capital investissement, d'institutions financières ou de banques, ou à un poste de niveau équivalent.
- Avoir au moins 4 ans d'expériences professionnelles à un poste d'analyste financier, de levée de fonds, de négociation d'investissement ou de gestion de portefeuille.
- Avoir géré une institution de financement de la formation professionnelle serait un atout.
- Avoir des compétences solides en analyse financière, en gestion des risques, en structuration des financements et avoir une maîtrise des réglementations.
- Avoir une parfaite maîtrise de la communication écrite et orale en français.
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Powerpoint, internet ; etc.).
- Avoir l'autonomie et la capacité d'organisation des tâches sous contrainte temporelle.
- Avoir le sens de l'organisation et de la rigueur, le sens de l'éthique et de la redevabilité.
- Avoir le sens de la négociation, la capacité de coordination à distance et la capacité d'adaptation.
- Être réactif, autonome et savoir travailler en équipe et sous pression.

II. SPECIALISTE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT DES GUICHETS

1. MISSION

Le/la spécialiste est chargé (e) d'appuyer la mise en place des guichets du Mécanisme de Financement (MF), en veillant à leur structuration cohérente, leur viabilité institutionnelle et financière, ainsi que leur alignement avec les besoins réels des bénéficiaires. Il/Elle contribue à la conception et à la mise en place d'un système d'indicateurs pertinents et à la définition des critères et des méthodes d'évaluation, permettant un suivi rigoureux de la performance et de l'impact des interventions financées.

2. TÂCHES ET RESPONSABILITES

Sous la responsabilité du Chef de Projet, les principales tâches du (de la) spécialiste en charge de l'établissement des guichets et des indicateurs se résument comme suit :

a) Structuration des guichets du MF

- Définir l'architecture des deux guichets (« établissements » et « individus »), incluant les modalités d'accès, les processus de sélection, et les critères d'éligibilité.
- Proposer des mécanismes de gouvernance et de gestion financière adaptés.
- Garantir l'alignement des guichets avec les besoins des bénéficiaires et les priorités nationales et des bailleurs.
- Mettre en place les différents manuels de fonctionnement des guichets.

b) Mise en place d'un système d'indicateurs

- Assurer la conception d'un cadre logique avec des indicateurs de performance, de résultat et d'impact relatifs aux guichets.
- Assurer l'élaboration des outils de collecte, de suivi et d'analyse des données.
- Assurer la cohérence des indicateurs avec les objectifs stratégiques du projet.

c) Appui à l'évaluation des interventions

- Contribuer à l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des initiatives financées, en combinant les approches quantitatives et qualitatives.
- Accompagner les partenaires de l'UGP dans l'interprétation des résultats et l'amélioration continue.

3. PROFIL REQUIS

- Être âgé de 60 ans au plus à la date limite de dépôt des candidatures (critère éliminatoire).
- Être titulaire au moins d'un diplôme supérieur (BAC+5) en gestion de projets/programmes, finance, ingénierie de formation, économie/gestion, planification.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expériences en gestion de projets ou programmes de développement ou d'institutions publiques de formation professionnelle ou d'emploi.

- Avoir travaillé pendant au moins 3 ans dans une institution publique de gestion de fonds de développement de l'EFTP ou d'allocation de subventions et crédits, ou dans la gestion de programmes de formation ou emploi, la gestion de dispositifs de guichets (guichet unique, plateformes d'appui aux entreprises, etc.).
- Avoir une expérience en allocation de ressources spécifiques à la formation professionnelle serait un atout.
- Avoir une parfaite maîtrise de la communication écrite et orale en français.
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (traitement de textes, tableurs, courriers électroniques, internet, etc.).
- Avoir d'excellentes compétences organisationnelles nécessaires et exigées.
- Avoir des aptitudes à prendre des initiatives, à travailler sous pression et avec un minimum de supervision.

III. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour chacun des postes est composé de :

- une copie de la carte nationale d'identité valide ;
- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur Général de l'ADET ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie des attestations ou certificats de travail justifiant les expériences professionnelles ;
- une copie des diplômes et attestations de formation.

L'ADET se réserve le droit de réclamer les originaux aux fins de vérification.

Les dossiers de candidature devront être envoyés en version électronique **au plus tard le lundi 13 avril 2026 à 18 heures précises**, à l'adresse mail : recrute.rseftp@adet.bj

NB : Tout dossier de candidature déposé hors délai sera rejeté.

IV. SELECTION

La sélection se fera en deux étapes à savoir :

- La présélection sur étude de dossiers de candidatures reçus. Le score minimum requis pour être présélectionné est de 70 points sur 100.
- La sélection après un entretien d'embauche avec les candidats présélectionnés.

Seul (e)s les candidat (e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

L'ADET se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de recrutement, sans aucun préjudice.

Cotonou, le **30 MARS 2026**

Pour l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique,
Le Directeur Général

